



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nos pensées vont tout d'abord à la famille et aux proches du petit Iliés. La mort de l'enfant, qui semble être due à une erreur d'administration de médicament, est un drame insupportable.

La Fédération Santé et Action Sociale CGT et son UFMICT-CGT comprennent et partagent la douleur de l'entourage du petit garçon. La communauté hospitalière est à nouveau bouleversée par un événement tragique.

L'enquête devra faire la lumière sur les circonstances de l'ensemble des événements : ceux qui ont précédé immédiatement le drame comme ceux de la chaîne de responsabilités qui y auront contribué. Lumière devra être faite aussi sur la responsabilité des fabricants de médicaments qui trop souvent modifient les conditionnements. Les professionnels manquent de temps et d'informations pour assimiler ces changements inopinés. C'est bien pour cela, que la Haute Autorité de Santé se préoccupe de ces modifications de présentations essentiellement dues à des choix économiques.

Les objectifs de productivité à l'hôpital et la course à l'activité mettent les professionnels en difficultés. Cela conduit à la baisse de la qualité de la prise en charge des patients. Il faut faire de plus en plus d'actes avec moins de personnel. Ainsi le temps de l'écoute, de l'échange, de l'évaluation de l'état du malade, de la transmission se réduit..... et l'irréparable se produit.

Les professionnels de santé travaillent chaque jour sur la corde raide : effectif à flux tendu, charge de travail trop lourde, équipe de soin stressée, trop surmenée, trop isolée, manque de repos, organisation du travail « en mode dégradé » dans tous les établissements. Le personnel est à bout, les heures supplémentaires s'enchaînent. Toutes les conditions d'un tel drame étaient réunies. Madame Bachelot avait été alertée depuis plusieurs mois de cette situation inacceptable. Elle a ignoré le syndicat CGT, première organisation syndicale dans la Santé et de l'Action Sociale. Combien faudra-t-il encore de drames pour que le gouvernement prenne en compte la réalité des établissements de santé ?

L'infirmière, qui a commis l'erreur fatale, l'a reconnue immédiatement et a alerté ces responsables hiérarchiques. C'est le signe d'une grande conscience professionnelle. Elle se sent responsable de ses actes. Brisée par ce drame, elle subit de plus le choc de la garde à vue parce qu'elle est l'ultime maillon de la chaîne du soin.

La CGT demande la levée de sa garde à vue non justifiée dans un tel cas et lui apporte tout son soutien.

La CGT de l'AP-HP a déposé en juin 2008 une procédure d'alerte « DANGER GRAVE ET IMMINENT » pour l'ensemble des hôpitaux de l'institution. Cet avis reposait sur des situations graves dans les établissements : 123 situations de danger grave et imminent ont été rapportées en 2007 sur 19 sites ; 43 d'entre elles mentionnent l'insuffisance d'effectif et 10 la dégradation des conditions de travail et des relations au travail. Ces conditions font courir des risques importants aux patients et aux professionnels.

La Fédération Santé Action Sociale CGT et son UFMICT CGT appellent l'ensemble des professionnels de santé à se rassembler pour refuser de servir de fusible à une politique de restriction budgétaire subie par le secteur sanitaire et social.

Fait à Montreuil, le 26 décembre 2008

### Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 70 • Fax : 01 48 18 29 80  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil  
Site internet : [www.cgt.fr/santeas](http://www.cgt.fr/santeas) • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)